

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 192

DE LYON
Journal Démocratique Quotidien

Dimanche 10 Juillet 1904

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} A 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS...
Lyon et département limitrophes... 6 fr. 20 fr.
Autres départements... 8 fr. 12 fr. 24 fr.
Etranger (Union Postale)... 9 fr. 18 fr. 36 fr.

FAITS DU JOUR

La commission d'enquête a entendu la lecture du rapport Colin. Ce rapport déclare établir l'honorabilité de MM. Combes père et fils, mais blâme l'attitude de M. Combes à la séance du 10 juin et flétrit certains agissements de la magistrature.

Dans les milieux politiques on commente beaucoup la séance de la Chambre de vendredi et l'échec partiel du ministère.

Nous publions de nouveaux détails sur les émeutes de Brest qui revêtirent une violence extraordinaire.

Une grande bataille aurait eu lieu sous les murs de Port-Arthur. Les Japonais se seraient emparés d'importantes lignes de défense.

Une dépêche anglaise annonce que les Japonais se sont emparés de Kai-Ping, place stratégique importante.

CARNET DU DIMANCHE

Que le Français est naïf, oublieux et crédule ! Lorsque fut votée la fameuse commission d'enquête qui devait faire la lumière sur les éhontantes révélations de M. Combes et voter au mépris public les malins qui avaient voulu extorquer quelques millions aux Charteux, les neuf dixièmes de nos concitoyens ne dirent : « Enfin, nous allons savoir ce qu'il y a derrière tout cela. Voilà un mur, il s'est passé de l'autre côté des choses épouvantables, les enquêteurs vont l'escalader et, une fois juchés sur le faite, ils nous dévoileront des mystères horribles. »

Oh ! stupides concitoyens, comme vous voilà détraqués ! Les enquêteurs se sont à peine hasardés à hausser leurs nez au-dessus du mur, comme des cambrioleurs prudents qui explorent une villa avant de la mettre à sac. Ils ont donc jeté un coup-d'œil furtif, sont redescendus et se sont livrés à des exercices de gymnastique sur la tête, les mains et les pieds.

Je demande pardon aux clowns, gens très honorables, et aux cambrioleurs, espèce intelligente, de les comparer aux mollusques et aux idiots (M. Millerand a rendu le mot parlementaire) de la commission d'enquête.

Ne sommes-nous pas payés pour savoir qu'une commission d'enquête est faite pour tout faire, excepté pour enquêter, et que ses travaux sont forcément voués ou à l'impuissance ou au ridicule ? Souvenons-nous de Panama. Prenez dix parlementaires intelligents, honnêtes, décidés à établir les responsabilités, enfermez-les ensemble, obligez-les à délibérer sous la présidence de l'un des leurs. Il sortira de cette collaboration commune une chose abracadabrante, stupide, et qui, selon le terme de Bossuet, n'a de nom dans aucune langue.

Je ne serai jamais aussi sévère pour cette extraordinaire commission d'enquête que ne le sont les Débats, journal du modérantisme poncif et tiré à quatre épingles. Il faut que l'ingénuité ou la bêtise des enquêteurs soient bien forte pour que le respectable centenaire se fâche tout rouge, comme ces vieux secoués d'une quinte de toux furieuse.

« Elle est parvenue, disent les Débats à étonner jusqu'à bout les spectateurs par la bizarrerie de ses procédés ». En effet, on ne saurait trouver procédés plus « bizarres ». Voilà une commission nommée dans un moment de fièvre. M. Combes vient de faire des révélations sensationnelles ! On a essayé d'attenter à sa vertu ; on a mis cette vertu à prix, on l'a estimée d'abord à deux millions, puis à un million, puis à trois cent mille francs, et, détail horrible, c'est son propre fils, son Edgar, qui devait violer la conscience incorruptible de son « petit père ». Mais — voyez comme c'est beau — Edgar n'a pas voulu, il le dit du moins, et le père pleure des soupçons qui pèsent sur son fils, et le fils pleure des chagrins de son père ! Une famille de martyrs ! Un jour, à la tribune, M. Combes ouvre le robinet des confidences. Il parle d'un secret qui l'étouffe, on a voulu l'achever, lui ! et s'il n'a rien dit c'est à cause de l'intérêt supérieur de la République ! Sous le coup de l'émotion, la Chambre nomme une commission pour faire éclater la lumière et, après un mois, cette commission n'aboutit à faire éclater, mais d'une façon merveilleuse, que son incapacité ou sa trahison.

Devant la réprobation unanime de l'opinion, le général André aurait dû s'arrêter dans l'accomplissement du

crime. Il est allé jusqu'au bout, et le commandant Cuignet a été soumis à une contre-visite !

Je m'étonne que tous les citoyens ne soient pas unis pour protester contre une telle violation de la liberté individuelle, car le sort de tous est lié au sort du commandant Cuignet. Il est inadmissible, il est intolérable qu'un homme, parce qu'il est ministre, puisse avoir le droit de vie ou de mort sur l'intelligence d'un citoyen, qu'il puisse le livrer aux mains des aliénistes et faire peser sur sa mémoire les doutes les plus affreux ! Quand un pays souffre de tels attentats, il est sûr pour la servitude, et quand ce sont des socialistes qui excusent ces attentats, ils ne sont plus que des esclaves ivres dansant autour de Bacchus.

Entre temps, la Chambre a voté la loi de deux ans, et le Sénat a voté la suppression de l'enseignement congréganiste. Nous avons dit trop souvent notre opinion sur ces deux lois pour n'avoir pas à y revenir. Je fais seulement remarquer que M. Loubet signe tout d'une main légère avant de partir en villégiature, et avant de faire l'édification des pieux gens de Mazenc.

Aussitôt le président convoque M. Papillaud, le somme de s'expliquer, le toise du haut de sa grandeur, lui fait un crime de ne point vouloir se laisser guillotiner par persuasion. Quelle aubaine pour l'antiministériel Flandin de tenir entre ses pattes un journaliste de la Libre Parole ! Voici une belle occasion de se réhabiliter aux yeux de M. Millerand ! Pour que Papillaud n'ait pas été convaincu sur l'heure d'être l'X... mystérieux, il faut qu'il soit mille fois innocent.

Changement de tableau. L'X... c'est Mascaraud, le gros Mascaraud, celui qui reçoit cent mille francs sans donner de reçu, celui qui a une caisse électorale et un comptoir pour les décorations ; c'est Mascaraud, celui qui a fait la majorité de demain. C'est l'argentier du Bloc ! A cette révélation, la commission éprouve une « sensation profonde ». Les commissaires lèvent les yeux vers le ciel et appellent tous les saints Charteux à leur aide. « Que l'on fasse venir M. Mascaraud », opine le président d'une voix tremblante. Et M. Mascaraud vient, et M. Flandin, et la majorité antiministérielle s'effondrent à ses pieds, tandis que les blocards courent à l'honorable président du Commerce et de l'Industrie de flots d'encens.

Jadmets volontiers que M. Mascaraud n'est pas l'X... mystérieux — il ne faut jamais accuser sans être absolument certain — mais je m'indigne de la platitude de M. Flandin devant ce politicien dispensateur d'écus. Qui nous dira les angoisses de M. Flandin, de Flandin l'antiministériel, en face du ventre puissant de M. Mascaraud ! Si c'était lui ? Et M. Flandin n'en mange pas, et M. Flandin n'en dort pas. O joie ! Ce n'est pas lui ! Et M. Flandin, dans les coulisses, éprouve un « soulagement indicible » et il tresse une couronne de verts lauriers pour le « grand honnête homme » de la défense républicaine.

Qu'il fait bon être du Bloc ! Ce même M. Flandin qui rampe aux genoux de M. Mascaraud se montre insolent et impitoyable envers M. Pichat, digne vieillard dont les criminels seuls peuvent suspecter l'honorabilité. La fable des *Animaux malades de la peste* est éternellement vraie.

Maintenant, que la commission d'enquête fasse ce qu'elle voudra ; elle s'est déconsidérée en face du pays, elle s'est suicidée. On l'avait nommée pour faire la lumière, elle s'est plongée dans les ténébres. Quelle meure donc dans le ridicule !

Il y a encore de beaux jours pour les médecins aliénistes si les doctrines « républicaines » du général André reçoivent un jour leur application intégrale. Ce brillant loutoquo a, en effet, érigé en axiome d'Etat la trouvaille suivante : « Tout officier dont le raisonnement déplaît au ministre est fou ». C'est en vertu de cette nouvelle raison d'Etat que le commandant Cuignet a été soumis à un examen médical, à une visite et à une contre-visite.

Lorsque la Chambre fut mise, une première fois, en présence d'un fait aussi abominable, d'une telle violation de la liberté individuelle, elle crut que le véritable aliéné était le ministre lui-même et elle fut unanime à le rappeler aux pratiques de la saine raison. Le général André fut désavoué même par ses meilleurs amis qui n'osèrent point pousser leur zèle ministériel jusqu'à couvrir de leur vote un assassinat politique.

Devant la réprobation unanime de l'opinion, le général André aurait dû s'arrêter dans l'accomplissement du

crime. Il est allé jusqu'au bout, et le commandant Cuignet a été soumis à une contre-visite !

Je m'étonne que tous les citoyens ne soient pas unis pour protester contre une telle violation de la liberté individuelle, car le sort de tous est lié au sort du commandant Cuignet. Il est inadmissible, il est intolérable qu'un homme, parce qu'il est ministre, puisse avoir le droit de vie ou de mort sur l'intelligence d'un citoyen, qu'il puisse le livrer aux mains des aliénistes et faire peser sur sa mémoire les doutes les plus affreux ! Quand un pays souffre de tels attentats, il est sûr pour la servitude, et quand ce sont des socialistes qui excusent ces attentats, ils ne sont plus que des esclaves ivres dansant autour de Bacchus.

Entre temps, la Chambre a voté la loi de deux ans, et le Sénat a voté la suppression de l'enseignement congréganiste. Nous avons dit trop souvent notre opinion sur ces deux lois pour n'avoir pas à y revenir. Je fais seulement remarquer que M. Loubet signe tout d'une main légère avant de partir en villégiature, et avant de faire l'édification des pieux gens de Mazenc.

Aussitôt le président convoque M. Papillaud, le somme de s'expliquer, le toise du haut de sa grandeur, lui fait un crime de ne point vouloir se laisser guillotiner par persuasion. Quelle aubaine pour l'antiministériel Flandin de tenir entre ses pattes un journaliste de la Libre Parole ! Voici une belle occasion de se réhabiliter aux yeux de M. Millerand ! Pour que Papillaud n'ait pas été convaincu sur l'heure d'être l'X... mystérieux, il faut qu'il soit mille fois innocent.

Changement de tableau. L'X... c'est Mascaraud, le gros Mascaraud, celui qui reçoit cent mille francs sans donner de reçu, celui qui a une caisse électorale et un comptoir pour les décorations ; c'est Mascaraud, celui qui a fait la majorité de demain. C'est l'argentier du Bloc ! A cette révélation, la commission éprouve une « sensation profonde ». Les commissaires lèvent les yeux vers le ciel et appellent tous les saints Charteux à leur aide. « Que l'on fasse venir M. Mascaraud », opine le président d'une voix tremblante. Et M. Mascaraud vient, et M. Flandin, et la majorité antiministérielle s'effondrent à ses pieds, tandis que les blocards courent à l'honorable président du Commerce et de l'Industrie de flots d'encens.

Jadmets volontiers que M. Mascaraud n'est pas l'X... mystérieux — il ne faut jamais accuser sans être absolument certain — mais je m'indigne de la platitude de M. Flandin devant ce politicien dispensateur d'écus. Qui nous dira les angoisses de M. Flandin, de Flandin l'antiministériel, en face du ventre puissant de M. Mascaraud ! Si c'était lui ? Et M. Flandin n'en mange pas, et M. Flandin n'en dort pas. O joie ! Ce n'est pas lui ! Et M. Flandin, dans les coulisses, éprouve un « soulagement indicible » et il tresse une couronne de verts lauriers pour le « grand honnête homme » de la défense républicaine.

Qu'il fait bon être du Bloc ! Ce même M. Flandin qui rampe aux genoux de M. Mascaraud se montre insolent et impitoyable envers M. Pichat, digne vieillard dont les criminels seuls peuvent suspecter l'honorabilité. La fable des *Animaux malades de la peste* est éternellement vraie.

Maintenant, que la commission d'enquête fasse ce qu'elle voudra ; elle s'est déconsidérée en face du pays, elle s'est suicidée. On l'avait nommée pour faire la lumière, elle s'est plongée dans les ténébres. Quelle meure donc dans le ridicule !

Il y a encore de beaux jours pour les médecins aliénistes si les doctrines « républicaines » du général André reçoivent un jour leur application intégrale. Ce brillant loutoquo a, en effet, érigé en axiome d'Etat la trouvaille suivante : « Tout officier dont le raisonnement déplaît au ministre est fou ». C'est en vertu de cette nouvelle raison d'Etat que le commandant Cuignet a été soumis à un examen médical, à une visite et à une contre-visite.

Lorsque la Chambre fut mise, une première fois, en présence d'un fait aussi abominable, d'une telle violation de la liberté individuelle, elle crut que le véritable aliéné était le ministre lui-même et elle fut unanime à le rappeler aux pratiques de la saine raison. Le général André fut désavoué même par ses meilleurs amis qui n'osèrent point pousser leur zèle ministériel jusqu'à couvrir de leur vote un assassinat politique.

Devant la réprobation unanime de l'opinion, le général André aurait dû s'arrêter dans l'accomplissement du

crime. Il est allé jusqu'au bout, et le commandant Cuignet a été soumis à une contre-visite !

Je m'étonne que tous les citoyens ne soient pas unis pour protester contre une telle violation de la liberté individuelle, car le sort de tous est lié au sort du commandant Cuignet. Il est inadmissible, il est intolérable qu'un homme, parce qu'il est ministre, puisse avoir le droit de vie ou de mort sur l'intelligence d'un citoyen, qu'il puisse le livrer aux mains des aliénistes et faire peser sur sa mémoire les doutes les plus affreux ! Quand un pays souffre de tels attentats, il est sûr pour la servitude, et quand ce sont des socialistes qui excusent ces attentats, ils ne sont plus que des esclaves ivres dansant autour de Bacchus.

Entre temps, la Chambre a voté la loi de deux ans, et le Sénat a voté la suppression de l'enseignement congréganiste. Nous avons dit trop souvent notre opinion sur ces deux lois pour n'avoir pas à y revenir. Je fais seulement remarquer que M. Loubet signe tout d'une main légère avant de partir en villégiature, et avant de faire l'édification des pieux gens de Mazenc.

Aussitôt le président convoque M. Papillaud, le somme de s'expliquer, le toise du haut de sa grandeur, lui fait un crime de ne point vouloir se laisser guillotiner par persuasion. Quelle aubaine pour l'antiministériel Flandin de tenir entre ses pattes un journaliste de la Libre Parole ! Voici une belle occasion de se réhabiliter aux yeux de M. Millerand ! Pour que Papillaud n'ait pas été convaincu sur l'heure d'être l'X... mystérieux, il faut qu'il soit mille fois innocent.

Changement de tableau. L'X... c'est Mascaraud, le gros Mascaraud, celui qui reçoit cent mille francs sans donner de reçu, celui qui a une caisse électorale et un comptoir pour les décorations ; c'est Mascaraud, celui qui a fait la majorité de demain. C'est l'argentier du Bloc ! A cette révélation, la commission éprouve une « sensation profonde ». Les commissaires lèvent les yeux vers le ciel et appellent tous les saints Charteux à leur aide. « Que l'on fasse venir M. Mascaraud », opine le président d'une voix tremblante. Et M. Mascaraud vient, et M. Flandin, et la majorité antiministérielle s'effondrent à ses pieds, tandis que les blocards courent à l'honorable président du Commerce et de l'Industrie de flots d'encens.

Jadmets volontiers que M. Mascaraud n'est pas l'X... mystérieux — il ne faut jamais accuser sans être absolument certain — mais je m'indigne de la platitude de M. Flandin devant ce politicien dispensateur d'écus. Qui nous dira les angoisses de M. Flandin, de Flandin l'antiministériel, en face du ventre puissant de M. Mascaraud ! Si c'était lui ? Et M. Flandin n'en mange pas, et M. Flandin n'en dort pas. O joie ! Ce n'est pas lui ! Et M. Flandin, dans les coulisses, éprouve un « soulagement indicible » et il tresse une couronne de verts lauriers pour le « grand honnête homme » de la défense républicaine.

Qu'il fait bon être du Bloc ! Ce même M. Flandin qui rampe aux genoux de M. Mascaraud se montre insolent et impitoyable envers M. Pichat, digne vieillard dont les criminels seuls peuvent suspecter l'honorabilité. La fable des *Animaux malades de la peste* est éternellement vraie.

Maintenant, que la commission d'enquête fasse ce qu'elle voudra ; elle s'est déconsidérée en face du pays, elle s'est suicidée. On l'avait nommée pour faire la lumière, elle s'est plongée dans les ténébres. Quelle meure donc dans le ridicule !

Il y a encore de beaux jours pour les médecins aliénistes si les doctrines « républicaines » du général André reçoivent un jour leur application intégrale. Ce brillant loutoquo a, en effet, érigé en axiome d'Etat la trouvaille suivante : « Tout officier dont le raisonnement déplaît au ministre est fou ». C'est en vertu de cette nouvelle raison d'Etat que le commandant Cuignet a été soumis à un examen médical, à une visite et à une contre-visite.

Lorsque la Chambre fut mise, une première fois, en présence d'un fait aussi abominable, d'une telle violation de la liberté individuelle, elle crut que le véritable aliéné était le ministre lui-même et elle fut unanime à le rappeler aux pratiques de la saine raison. Le général André fut désavoué même par ses meilleurs amis qui n'osèrent point pousser leur zèle ministériel jusqu'à couvrir de leur vote un assassinat politique.

Devant la réprobation unanime de l'opinion, le général André aurait dû s'arrêter dans l'accomplissement du

crime. Il est allé jusqu'au bout, et le commandant Cuignet a été soumis à une contre-visite !

Je m'étonne que tous les citoyens ne soient pas unis pour protester contre une telle violation de la liberté individuelle, car le sort de tous est lié au sort du commandant Cuignet. Il est inadmissible, il est intolérable qu'un homme, parce qu'il est ministre, puisse avoir le droit de vie ou de mort sur l'intelligence d'un citoyen, qu'il puisse le livrer aux mains des aliénistes et faire peser sur sa mémoire les doutes les plus affreux ! Quand un pays souffre de tels attentats, il est sûr pour la servitude, et quand ce sont des socialistes qui excusent ces attentats, ils ne sont plus que des esclaves ivres dansant autour de Bacchus.

Entre temps, la Chambre a voté la loi de deux ans, et le Sénat a voté la suppression de l'enseignement congréganiste. Nous avons dit trop souvent notre opinion sur ces deux lois pour n'avoir pas à y revenir. Je fais seulement remarquer que M. Loubet signe tout d'une main légère avant de partir en villégiature, et avant de faire l'édification des pieux gens de Mazenc.

Aussitôt le président convoque M. Papillaud, le somme de s'expliquer, le toise du haut de sa grandeur, lui fait un crime de ne point vouloir se laisser guillotiner par persuasion. Quelle aubaine pour l'antiministériel Flandin de tenir entre ses pattes un journaliste de la Libre Parole ! Voici une belle occasion de se réhabiliter aux yeux de M. Millerand ! Pour que Papillaud n'ait pas été convaincu sur l'heure d'être l'X... mystérieux, il faut qu'il soit mille fois innocent.

Changement de tableau. L'X... c'est Mascaraud, le gros Mascaraud, celui qui reçoit cent mille francs sans donner de reçu, celui qui a une caisse électorale et un comptoir pour les décorations ; c'est Mascaraud, celui qui a fait la majorité de demain. C'est l'argentier du Bloc ! A cette révélation, la commission éprouve une « sensation profonde ». Les commissaires lèvent les yeux vers le ciel et appellent tous les saints Charteux à leur aide. « Que l'on fasse venir M. Mascaraud », opine le président d'une voix tremblante. Et M. Mascaraud vient, et M. Flandin, et la majorité antiministérielle s'effondrent à ses pieds, tandis que les blocards courent à l'honorable président du Commerce et de l'Industrie de flots d'encens.

Jadmets volontiers que M. Mascaraud n'est pas l'X... mystérieux — il ne faut jamais accuser sans être absolument certain — mais je m'indigne de la platitude de M. Flandin devant ce politicien dispensateur d'écus. Qui nous dira les angoisses de M. Flandin, de Flandin l'antiministériel, en face du ventre puissant de M. Mascaraud ! Si c'était lui ? Et M. Flandin n'en mange pas, et M. Flandin n'en dort pas. O joie ! Ce n'est pas lui ! Et M. Flandin, dans les coulisses, éprouve un « soulagement indicible » et il tresse une couronne de verts lauriers pour le « grand honnête homme » de la défense républicaine.

Qu'il fait bon être du Bloc ! Ce même M. Flandin qui rampe aux genoux de M. Mascaraud se montre insolent et impitoyable envers M. Pichat, digne vieillard dont les criminels seuls peuvent suspecter l'honorabilité. La fable des *Animaux malades de la peste* est éternellement vraie.

Maintenant, que la commission d'enquête fasse ce qu'elle voudra ; elle s'est déconsidérée en face du pays, elle s'est suicidée. On l'avait nommée pour faire la lumière, elle s'est plongée dans les ténébres. Quelle meure donc dans le ridicule !

Il y a encore de beaux jours pour les médecins aliénistes si les doctrines « républicaines » du général André reçoivent un jour leur application intégrale. Ce brillant loutoquo a, en effet, érigé en axiome d'Etat la trouvaille suivante : « Tout officier dont le raisonnement déplaît au ministre est fou ». C'est en vertu de cette nouvelle raison d'Etat que le commandant Cuignet a été soumis à un examen médical, à une visite et à une contre-visite.

Lorsque la Chambre fut mise, une première fois, en présence d'un fait aussi abominable, d'une telle violation de la liberté individuelle, elle crut que le véritable aliéné était le ministre lui-même et elle fut unanime à le rappeler aux pratiques de la saine raison. Le général André fut désavoué même par ses meilleurs amis qui n'osèrent point pousser leur zèle ministériel jusqu'à couvrir de leur vote un assassinat politique.

Devant la réprobation unanime de l'opinion, le général André aurait dû s'arrêter dans l'accomplissement du

crime. Il est allé jusqu'au bout, et le commandant Cuignet a été soumis à une contre-visite !

Je m'étonne que tous les citoyens ne soient pas unis pour protester contre une telle violation de la liberté individuelle, car le sort de tous est lié au sort du commandant Cuignet. Il est inadmissible, il est intolérable qu'un homme, parce qu'il est ministre, puisse avoir le droit de vie ou de mort sur l'intelligence d'un citoyen, qu'il puisse le livrer aux mains des aliénistes et faire peser sur sa mémoire les doutes les plus affreux ! Quand un pays souffre de tels attentats, il est sûr pour la servitude, et quand ce sont des socialistes qui excusent ces attentats, ils ne sont plus que des esclaves ivres dansant autour de Bacchus.

Entre temps, la Chambre a voté la loi de deux ans, et le Sénat a voté la suppression de l'enseignement congréganiste. Nous avons dit trop souvent notre opinion sur ces deux lois pour n'avoir pas à y revenir. Je fais seulement remarquer que M. Loubet signe tout d'une main légère avant de partir en villégiature, et avant de faire l'édification des pieux gens de Mazenc.

Aussitôt le président convoque M. Papillaud, le somme de s'expliquer, le toise du haut de sa grandeur, lui fait un crime de ne point vouloir se laisser guillotiner par persuasion. Quelle aubaine pour l'antiministériel Flandin de tenir entre ses pattes un journaliste de la Libre Parole ! Voici une belle occasion de se réhabiliter aux yeux de M. Millerand ! Pour que Papillaud n'ait pas été convaincu sur l'heure d'être l'X... mystérieux, il faut qu'il soit mille fois innocent.

Changement de tableau. L'X... c'est Mascaraud, le gros Mascaraud, celui qui reçoit cent mille francs sans donner de reçu, celui qui a une caisse électorale et un comptoir pour les décorations ; c'est Mascaraud, celui qui a fait la majorité de demain. C'est l'argentier du Bloc ! A cette révélation, la commission éprouve une « sensation profonde ». Les commissaires lèvent les yeux vers le ciel et appellent tous les saints Charteux à leur aide. « Que l'on fasse venir M. Mascaraud », opine le président d'une voix tremblante. Et M. Mascaraud vient, et M. Flandin, et la majorité antiministérielle s'effondrent à ses pieds, tandis que les blocards courent à l'honorable président du Commerce et de l'Industrie de flots d'encens.

Jadmets volontiers que M. Mascaraud n'est pas l'X... mystérieux — il ne faut jamais accuser sans être absolument certain — mais je m'indigne de la platitude de M. Flandin devant ce politicien dispensateur d'écus. Qui nous dira les angoisses de M. Flandin, de Flandin l'antiministériel, en face du ventre puissant de M. Mascaraud ! Si c'était lui ? Et M. Flandin n'en mange pas, et M. Flandin n'en dort pas. O joie ! Ce n'est pas lui ! Et M. Flandin, dans les coulisses, éprouve un « soulagement indicible » et il tresse une couronne de verts lauriers pour le « grand honnête homme » de la défense républicaine.

Qu'il fait bon être du Bloc ! Ce même M. Flandin qui rampe aux genoux de M. Mascaraud se montre insolent et impitoyable envers M. Pichat, digne vieillard dont les criminels seuls peuvent suspecter l'honorabilité. La fable des *Animaux malades de la peste* est éternellement vraie.

Maintenant, que la commission d'enquête fasse ce qu'elle voudra ; elle s'est déconsidérée en face du pays, elle s'est suicidée. On l'avait nommée pour faire la lumière, elle s'est plongée dans les ténébres. Quelle meure donc dans le ridicule !

Il y a encore de beaux jours pour les médecins aliénistes si les doctrines « républicaines » du général André reçoivent un jour leur application intégrale. Ce brillant loutoquo a, en effet, érigé en axiome d'Etat la trouvaille suivante : « Tout officier dont le raisonnement déplaît au ministre est fou ». C'est en vertu de cette nouvelle raison d'Etat que le commandant Cuignet a été soumis à un examen médical, à une visite et à une contre-visite.

Lorsque la Chambre fut mise, une première fois, en présence d'un fait aussi abominable, d'une telle violation de la liberté individuelle, elle crut que le véritable aliéné était le ministre lui-même et elle fut unanime à le rappeler aux pratiques de la saine raison. Le général André fut désavoué même par ses meilleurs amis qui n'osèrent point pousser leur zèle ministériel jusqu'à couvrir de leur vote un assassinat politique.

Devant la réprobation unanime de l'opinion, le général André aurait dû s'arrêter dans l'accomplissement du

La Situation Ministérielle

LA SÉANCE D'HIER. — LES VOTES LA PRESSE

Paris, 9 juillet.

La séance de la Chambre d'hier soulève de nombreux commentaires. C'est même au gouvernement, une première fois, a été battu à égalité, une seconde fois il n'a eu que 46 voix de majorité.

Voici, sur ces deux scrutins quelques indications intéressantes :

Le premier, relatif à la demande de M. Charles Bos, tendant à surseoir à la fixation de la date du débat sur l'interpellation de M. Lannes de Montebello jusqu'à l'arrivée du ministre de la guerre, a réuni exactement 273 voix contre 273.

Dans les 273 voix qui ont voté contre le gouvernement, il faut ajouter aux éléments habituels de l'opposition 42 membres du Bloc qui se décomposent ainsi :

25 membres de l'Union démocratique : MM. Arago, Astima, Babaud-Lacroze, Caillaux, Cardon, Cazavieilh, Cazeaux-Cazalet, Chastenet, Chamet, Emile Constant, Delombre, Disleau, Dormoy, Pierre Dupuy, Gérard, Jehanin, Georges Leygues, Léon Lora, Mulac, Pouty, Roy, Roch, Siegfried, Vidéau.

7 radicaux : MM. Caivin, Denecheau, Durand, Fernand Brun, de la Batut, de Lanesan, Lockroy.

8 radicaux-socialistes : MM. Astier, Baudin, Charles Bos, Hubbard, Klotz, Henry Maret, Messimy, Vazeille.

Enfin M. Millerand qui n'appartient à aucun groupe depuis qu'il a été exclu par les socialistes et M. Pradet-Balade, qui est tour à tour ministériel et antiministériel.

Les abstentionnistes ont été au nombre de dix-sept :

MM. Baudet, Bony-Cisterne, Boutard, Brisson, Dauzon, David, Debussy, Deléclé, Dujardin-Beaumez, Jeanneney, Jourdan, Petit, Sabatier, Thierry-Cazes, Villejean, ministériels ; un socialiste dissident, M. Turigny, et M. Doumer, retenu à la commission du budget.

Les absents par congé étaient au nombre de vingt-cinq. Ce sont :

MM. Barthou, Beharville, Léon Bourgeois, Caliste Cordery, Holtz, Hubert, Hugues, Modeste Leroy, Mirman, Morel (Pas-de-Calais), Morlot, Noulens, Riouard, Sénécal, soit quinze ministériels.

MM. Bignon, Bourgeois (Vendée), Jules Briot, Cochet, Guillaud, de Montigny, Ribot, Rioteau, Surcouf, soit neuf ministériels.

Enfin M. Jonart qui, comme gouverneur général de l'Algérie, ne prend jamais part au vote.

Le second scrutin sur le renvoi à la suite de l'interpellation de Montebello a donné 283 voix contre 269.

La majorité du gouvernement est donc montée de 273 à 282 et la minorité s'est affaiblie de 273 à 269.

L'explication de ces différences : MM. Astima, Gérard, Jehanin, Lhopiteau, Roch, qui avaient voté contre le gouvernement dans le premier vote, ont voté pour lui dans le second.

MM. Baudet (Eure-et-Loire), Bony-Cisterne, David (Loir-et-Cher), Louis Jourdan, qui s'étaient abstenus dans le premier vote, ont voté pour le gouvernement dans le second.

MM. Disleau, Mulac, Vazeille, qui avaient voté contre le gouvernement dans le premier vote, se sont abstenus dans le second.

Les autres suffrages sont restés les mêmes.

VOTE DES DÉPUTÉS DE LA RÉGION

Voici le vote des députés de la région sur le scrutin sur le renvoi de l'interpellation de Montebello à la suite :

Rhône. — Pour : Brunard, Cazeaux, Krauss, Colliard, Normand, Pressensé, Chabert ; les autres contre.

Isère. — Contre : Pichat, Vogeli ; les autres pour.

Saône-et-Loire. — Contre : Schneider, Chevalier, Sarrien ; les autres pour.

Ardèche. — Contre : Duclaux-Montell, Astier, Jules Roche, Gaillard-Bancel ; pour : Ferrin.

Loire. — Contre : Ory, Audiffred, Claudinon.

Levet et Morel ne sont pas portés à l'Officiel. Les autres pour.

Haute-Loire. — Contre : Durand, Vigouroux, Michel ; pour Devins.

LA SUPPRESSION DE L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

Le Journal Officiel publie, sous la date du 7 juillet, la loi relative à la suppression de l'enseignement congréganiste, qui a été votée mardi dernier par le Sénat.

La Guerre Russo-Japonaise

Grande bataille sous les murs de Port-Arthur. — L'escadre fantôme. — Mandchourie : prise de Kai-Ping.

LA SITUATION

Suivant certaines dépêches privées que nous n'avions pas cru devoir reproduire, l'amiral Skrydloff avait quitté ces jours derniers Vladivostok et avait réussi à gagner Port-Arthur par mer. On connaît maintenant l'origine de ce bruit : l'amiral Skrydloff se trouvait dimanche à Inkéou, où il s'était rendu pour remettre lui-même au commandant du contre-torpilleur *Lieutenant Bourakoff* les ordres qu'il voulait faire transmettre à l'amiral Vithoef à Port-Arthur. Ces ordres seront certainement exécutés puisque le destroyer russe est arrivé sans encombre à Port-Arthur. L'amiral Skrydloff est revenu à l'heure actuelle à Vladivostok.

On ne

LA VIE LYONNAISE

Le Concours National de Tir

TROISIÈME JOURNÉE

La troisième journée du concours national de tir a été aussi brillante que les précédentes, malgré la chaleur accablante qui persiste.

Toute la matinée, les tramways ont déversé une foule de visiteurs. A noter, la présence de nombreuses dames; les cibles qui leur sont réservées sont très entourées. Il convient de dire, d'ailleurs, que quelques-unes de ces charmantes tireuses accomplissent de véritables prouesses. Mme Wichard, entre autres, est vivement félicitée. On lui offre un superbe bouquet.

La fusillade est, comme à l'ordinaire, interrompue à midi par une sonnerie de cloches.

C'est l'heure du déjeuner et les convives sont encore plus nombreux que d'habitude. Plus de quatre cents tireurs et tireuses s'attablent joyeusement et font honneur au repas égayé encore par la musique du 90^e de ligne.

M. Harent préside et, au dessert, il donne lecture, aux applaudissements de tous, d'un télégramme de M. Loubet, président de la République, et M. Ménilon, président de l'Union des Sociétés de tir de France d'être son interprète auprès de tous les tireurs, de ses sentiments à leur égard.

Au nom des tireurs M. Harent remercie le président de la République de cette marque de haute sympathie puis il salue M. le comte de Ribeaucourt, son voisin de gauche, officier des grenadiers belges, commandant Bernard, du 404^e régiment d'infanterie; M. Dupuy, de Saint-Etienne, M. le président de la Société de tir de Saint-Julien; M. Rousselot, de Marseille.

Un soldat de l'infanterie coloniale, Alphonse Hébert, reçoit une balle de revolver dans la joue et est transporté dans un café, où le préfet du Finistère lui-même, en l'absence de tout secours, le panse et le reconforte.

Une nouvelle grêle de pierres s'ébat sur le café. M. Collignon ordonne alors aux gendarmes de tirer sur les fortifications. Le caporal d'infanterie coloniale Onnes, atteint au crâne par un pavé, tombe le visage inondé de sang; de nombreux autres gendarmes et soldats sont également blessés plus ou moins grièvement.

De leur côté, deux femmes blessées par des balles, sont enlevées par des voitures d'ambulance. Parmi les blessés, on cite le caporal Vigon, du 19^e colonial, blessé à la tête par un pavé; un clairon de la main droite et deux endroits; le soldat Chadapeau, du 2^e colonial, à la tempe ouverte par un caillou. Douze gendarmes sont également atteints.

En présence de la gravité de la situation, le préfet vient de réquisitionner trois cents cavaliers et mille hommes d'infanterie. Deux bataillons du 19^e d'infanterie sont arrivés ce matin.

La ville est maintenant gardée militairement; l'infanterie coloniale a formé les faisceaux dans les rues et sur la place du Champ de Bataille, les patrouilles circulent constamment. Un calme apparent semble régner maintenant sur la ville.

Un combat au Maroc Marnia, 9 juillet. Un engagement a eu lieu hier entre les troupes du sultan et les serviteurs de Bou-Hamama. Une bande de maraudeurs appartenant à la Fuaballa s'était avancée pour faire des prises vers le camp de vieux marabout. Arrivés près d'un champ d'orge qu'ils se disposaient à incendier, les soldats chrétiens ont été attaqués par l'ennemi et poursuivis. La Mahalla est accourue à leur secours et a forcé les gens de Bou-Hamama à battre en retraite.

Les pertes sont égales des deux côtés 8 soldats du Maghzen et 9 Ségaliens ont été tués. Cinq cents soldats réguliers sous le commandement de M. de la Roche, ont pris le drapeau, ont défilé dans la rue de Saïd où est attendu un deuxième contingent.

COURSES A SAINT-CLOUD Première course — 4. Bombarde, gag. 66, pl. 18. — 2. Bel Aurora, pl. 44. — 3. Barbanchère, pl. 21.50. Deuxième course — 4. Baladin, gag. 22, pl. 15. — 2. Borneo, pl. 25.50. — 3. Barcarole, pl. 12.50. Troisième course — 1. Albrion, gag. 12.50, pl. 4. Amen. Quatrième course — 1. Begonia, gag. 42, pl. 14. — 2. Balonnette, pl. 12.50. — 3. Bamboucheur, pl. 13. Cinquième course — 1. Algérie, gag. 64.50, pl. 21.50. — 2. Feston, pl. 18. — 3. Ardeur, pl. 12.50. Sixième course — 4. Beauséant, g. 477.50, pl. 81.50. — 2. Batisse, pl. 50. — 3. Bogno.

RÉSULTATS DE L'APRÈS-MIDI Alois Buhlmann, de Neunkirch (Suisse) fait un maximum de 40 points à la catégorie XII (matrices tireuses). Cette après-midi M. Candido (matrices de Buenos-Ayres) a fait deux superbes points, 87 à la catégorie IX, et 81 à la catégorie 5, il se trouve en tête des catégories, en plus de son maximum, M. Buhlmann a fait aussi un 39; Mme Wichard est toujours la première des dames avec 18, Julie Canale et Wyman Albert ont 16 à la catégorie 12, Lafley à la même catégorie fait 38.

Aujourd'hui dimanche à Pintériou de l'enceinte du concours la salle d'exposition des prix et primes sera ouverte au public. Signalons l'arrivée hier soir de la

maquette de la « Coupe Lyonnaise » au match national de revolver. M. le gouverneur militaire de Lyon a fait télégraphier hier 55 délégations militaires nouvelles se présenteront dimanche au tir, la participation de l'armée au concours national de tir est donc de plus en plus considérable, rien n'est intéressant comme de voir les nombreux soldats, de toutes armes se disputer les championnats du tir.

SOUSCRIPTIONS EN NATURE M. le Président de la République, un vase de Sèvres. M. le général de Lacroix, gouverneur militaire de Lyon, une jumelle de campagne. Harent, président de la société de tir de Lyon 1 service 18 pièces argent; Alapitille, préfet du Rhône, un sujet bronze; Henri Lée, à Roims, une coupe argent; le commandant Berthelin, président de la société de tir de l'armée territoriale, une garniture de cheminée; Lecourte et Barral à Lyon, un plat Louis XV argent; Rémond, président des tireurs du Rhône, un service à pièces argent; général Outhier, un service à garniture argent; Nouvelle société de tir de Viré, un couvert argent; la Belle Jardinière à Lyon, un bon de marchandises; la Grande Maison, un bon de marchandises; Société de tir de Limoges, un buste. M. Laglion, député à Lyon, un lot soierie; Noël Mignot, une garniture en soie; Damon à Lyon, un corset; Giraud à Lyon, cols brochés; J. Bessière à Lyon, un corsage; Montperron-Bouchard à Lyon, 5 lots lingerie; Président d'avis Michel, à Sauter, Marçay, Muriel, Landru, Benoit, Vernay, Rivier, Lafay, Férol et Mme Chevallier, de Lyon, chacun une peinture; Son, de Bourg, une peinture; Gonnot, de Paris, une médaille vermeil.

M. le ministre de l'Intérieur, 42 médailles d'or; le ministre de l'Agriculture, une médaille d'or; Lecourte, à St-Bernard, une sauterie Louis XV, argent; la Société des tireurs Maccanais, une coupe argent; Pellorosa, à Mâcon, une coupe argent; Fiquet, Naudin, Guichard, Perroux, Hautin, de Mâcon, chacun une montre; Cellisse, à Paris, une plaquette argent; Maderni, à Lyon, 6 bouteilles vermouth; Winckler, à Lyon, huit tons de 25 bouteilles de bière; Vanniel, à Reims, une montre; Planet et Mermel à Lyon, 2 bouteilles champagne; Capitaine Billon, un volume et un quartain vin de Juliénas; Meillard, à Lyon, un fourreau fusil cuir, 4 portemonnaies portes cartes et un accessoire; la Société de tir de Reims, une bouteille champagne et 12 coupes; le sport-club de Tannayville, une coupe; Vacher, à Lyon, une statuette; Mallevat, à Lyon, une cave à liqueurs; Forgeron, à Liège, une revolver; Ligeon, à Paris, un revolver; Duerx, à Lyon, une lanterne acétylée; Scellier à Voujanourt, 8 porte-plats; Montperron, à Villeurbanne, un service de table; la « Patriote » de Marseille une montre argent; Pantou, à Lyon, une coupe.

LA FÊTE ARTISTIQUE DE BELLECOUR La fête artistique avait attiré à Bellecour un public inaccoutumé, nombre de tireurs étaient venus applaudir les artistes qui ont bien voulu prêter leur concours à cette solennité. Les applaudissements n'ont pas été ménagés; ils ont été partagés entre Mme Valentini, de la Scala de Milan; M. Berthel, basse chantante de l'Harmonie Gauloise, et les vaillantes phalanges musicales que sont l'Harmonie Lyonnaise, la Fanfare Lyonnaise, sans oublier l'excellent orchestre du Grand-Théâtre.

Nul doute que les étrangers qui ont assisté au concert ont apporté le plus excellent souvenir. Tout avait été combiné à Bellecour pour le double plaisir des yeux et des oreilles, car très artistiquement avaient été placés, dans la verdure des arbres, des lanternes vénitiennes du plus gracieux effet.

Les ADJUDICAIRES Série A. — Ancien régime (allemand et anglais), Lycée de Lyon. — MM. Arnaud, Ballarin, Berger, Calenod, Fichet, Foulonier, Fournier, Marin, Mettelat, Itavallier, Souville, Villate, Ville.

Nouveau régime, série B. Latin, grec (allemand). Orat le lundi 11 juillet, à 2 heures du soir. MM. Aymard, Bellier, Bertrand, Buche, Devie, Dubrouil Jean, Dufour, Durand, Garraud, Girard, Guigue, Muntier, Riboud, Roussel.

Orat, le mardi 14 juillet, à 7 h. 1/2 du matin. Série C. Latin-science (allemand) Orat mardi 12 juillet, 8 heures du matin. — MM. Bidon, Bradet, Cortot, Expiilly, Graminski, Sradet, Jomard, Lathion, Lhemann, Pallatin, Perrachon, Rogue, Soutary.

Orat, mardi 12 juillet, 2 h. soir. Série D. Latin grec (anglais), M. Haour. 1. Latin-science (anglais), MM. Bouget, Jouve, Lacroix, Maréchal, Mouton, Pichard. 2. Latin-langues vivantes, MM. Aeschimann, Gubian, Vernay.

Série 5, oral mercredi 13 juillet, 8 h. matin. Candidat ayant composé à Bourg: M. Turron. Candidat ayant composé à Mâcon: M. Juillet. Candidats ayant composé à St-Etienne: MM. Biol, Chaffanjon, Costel, George, Goret, Girard, Goutard, Jobert, Lortiaud, Mayère, Paillard, Villate.

Latin-science (anglais) Candidat ayant composé à Bourg: M. Perrière. Candidat ayant composé à Mâcon: M. Miol. Candidat ayant composé à St-Etienne: M. Roussellet.

Ancien régime (allemand), série 6, oral mercredi 13 juillet, 4 h. 1/2 soir. — MM. Acois, Borne, Bouvier, Cellier, Combaudon, Costé, Domeck, Dupasquier, Jacquier, Ogier, Passequi, un jour, fût un travailleur de la pensée.

Son rêve allait se réaliser... Hélas! la mort devait arriver la première... Et il était parti avant d'avoir vu ce fils — son espoir, sa fierté — dépasser ses plus orgueilleuses espérances.

Mais à son lit d'agonie il avait dit à l'enfant qui retenait mal ses larmes — en lui montrant cette pauvre femme — la mère — qui sanglotait en pleurant —

— Je te confie celle-ci... plus que toi au monde... tu seras un bon fils... un rude travailleur... un honnête homme sur-tout... et je m'en vais tranquille... Jamais Claude n'avait oublié ces paroles. Jamais la grandeur douloureuse et calme de ce viril adieu ne s'était effacé de son âme.

Il devenait maintenant chef de famille. Il avait alors affirmé la propriété morale qui, avec quelques modestes rentes, constituait leur petite fortune.

Il devenait maintenant chef de famille. Il avait alors affirmé la propriété morale qui, avec quelques modestes rentes, constituait leur petite fortune.

Il devenait maintenant chef de famille. Il avait alors affirmé la propriété morale qui, avec quelques modestes rentes, constituait leur petite fortune.

Il devenait maintenant chef de famille. Il avait alors affirmé la propriété morale qui, avec quelques modestes rentes, constituait leur petite fortune.

Il devenait maintenant chef de famille. Il avait alors affirmé la propriété morale qui, avec quelques modestes rentes, constituait leur petite fortune.

Il devenait maintenant chef de famille. Il avait alors affirmé la propriété morale qui, avec quelques modestes rentes, constituait leur petite fortune.

Il devenait maintenant chef de famille. Il avait alors affirmé la propriété morale qui, avec quelques modestes rentes, constituait leur petite fortune.

Il devenait maintenant chef de famille. Il avait alors affirmé la propriété morale qui, avec quelques modestes rentes, constituait leur petite fortune.

Il devenait maintenant chef de famille. Il avait alors affirmé la propriété morale qui, avec quelques modestes rentes, constituait leur petite fortune.

Il devenait maintenant chef de famille. Il avait alors affirmé la propriété morale qui, avec quelques modestes rentes, constituait leur petite fortune.

Il devenait maintenant chef de famille. Il avait alors affirmé la propriété morale qui, avec quelques modestes rentes, constituait leur petite fortune.

mais dès que les manifestants tentèrent de se former en cortège, la gendarmerie à cheval faisait son apparition et chargeait de tous les côtés à la fois. Bienôt le préfet et le sous-préfet sont arrivés et ont dirigé eux-mêmes le service d'ordre.

Expulsés de la place du Champ-de-Bataille, les manifestants se sont formés en cinq ou six groupes que les gendarmes et l'infanterie coloniale ont poursuivis à plusieurs reprises dans les rues Aiguillon-Saint-Yves, du Château, de Siam, de la Mairie.

Chaque fois, les gendarmes ont été accueillis par des huées formidables et une avalanche de pierres.

La situation devient alors de plus en plus grave. Un jeune homme de 15 ans, grièvement blessé par un coup de crosse, est transporté évanoui, dans une pharmacie, puis à l'hospice.

Les émeutiers montent sur les fortifications qui dominent la rue Saint-Yves, puis tirent des coups de revolver. M. Morédes est blessé à la main. Le colonel Dastarof, chef d'état-major de la place, qui sort à ce moment de l'hôtel Continental, est également atteint.

Les révolutionnaires, maîtres des fortifications, éteignent alors tous les becs de gaz et rendent toute intervention impossible de ce côté.

Pendant ce temps, rue de la Mairie, MM. Collignon, préfet, et le colonel Dastarof sont accueillis par des coups de revolver et par une pluie de cailloux provenant du Grand Café.

Le préfet fait évacuer le café et fouiller la maison. Deux hommes et une femme sont mis en état d'arrestation.

En présence de ses faits, le commandant de gendarmerie, débordé, ordonne à ses hommes de sortir les revolvers des fontes et de charger la foule; ils sont accueillis par de nombreux coups de feu.

Vingt-quatre gendarmes atteints par des lancers de bouteille tombent ensanglantés; ils sont aussitôt relevés et pansés sommairement.

Un soldat de l'infanterie coloniale, Alphonse Hébert, reçoit une balle de revolver dans la joue et est transporté dans un café, où le préfet du Finistère lui-même, en l'absence de tout secours, le panse et le reconforte.

Une nouvelle grêle de pierres s'ébat sur le café. M. Collignon ordonne alors aux gendarmes de tirer sur les fortifications. Le caporal d'infanterie coloniale Onnes, atteint au crâne par un pavé, tombe le visage inondé de sang; de nombreux autres gendarmes et soldats sont également blessés plus ou moins grièvement.

De leur côté, deux femmes blessées par des balles, sont enlevées par des voitures d'ambulance. Parmi les blessés, on cite le caporal Vigon, du 19^e colonial, blessé à la tête par un pavé; un clairon de la main droite et deux endroits; le soldat Chadapeau, du 2^e colonial, à la tempe ouverte par un caillou. Douze gendarmes sont également atteints.

En présence de la gravité de la situation, le préfet vient de réquisitionner trois cents cavaliers et mille hommes d'infanterie. Deux bataillons du 19^e d'infanterie sont arrivés ce matin.

La ville est maintenant gardée militairement; l'infanterie coloniale a formé les faisceaux dans les rues et sur la place du Champ de Bataille, les patrouilles circulent constamment. Un calme apparent semble régner maintenant sur la ville.

Un combat au Maroc Marnia, 9 juillet. Un engagement a eu lieu hier entre les troupes du sultan et les serviteurs de Bou-Hamama. Une bande de maraudeurs appartenant à la Fuaballa s'était avancée pour faire des prises vers le camp de vieux marabout. Arrivés près d'un champ d'orge qu'ils se disposaient à incendier, les soldats chrétiens ont été attaqués par l'ennemi et poursuivis. La Mahalla est accourue à leur secours et a forcé les gens de Bou-Hamama à battre en retraite.

Les pertes sont égales des deux côtés 8 soldats du Maghzen et 9 Ségaliens ont été tués. Cinq cents soldats réguliers sous le commandement de M. de la Roche, ont pris le drapeau, ont défilé dans la rue de Saïd où est attendu un deuxième contingent.

COURSES A SAINT-CLOUD Première course — 4. Bombarde, gag. 66, pl. 18. — 2. Bel Aurora, pl. 44. — 3. Barbanchère, pl. 21.50. Deuxième course — 4. Baladin, gag. 22, pl. 15. — 2. Borneo, pl. 25.50. — 3. Barcarole, pl. 12.50. Troisième course — 1. Albrion, gag. 12.50, pl. 4. Amen. Quatrième course — 1. Begonia, gag. 42, pl. 14. — 2. Balonnette, pl. 12.50. — 3. Bamboucheur, pl. 13. Cinquième course — 1. Algérie, gag. 64.50, pl. 21.50. — 2. Feston, pl. 18. — 3. Ardeur, pl. 12.50. Sixième course — 4. Beauséant, g. 477.50, pl. 81.50. — 2. Batisse, pl. 50. — 3. Bogno.

RÉSULTATS DE L'APRÈS-MIDI Alois Buhlmann, de Neunkirch (Suisse) fait un maximum de 40 points à la catégorie XII (matrices tireuses). Cette après-midi M. Candido (matrices de Buenos-Ayres) a fait deux superbes points, 87 à la catégorie IX, et 81 à la catégorie 5, il se trouve en tête des catégories, en plus de son maximum, M. Buhlmann a fait aussi un 39; Mme Wichard est toujours la première des dames avec 18, Julie Canale et Wyman Albert ont 16 à la catégorie 12, Lafley à la même catégorie fait 38.

Aujourd'hui dimanche à Pintériou de l'enceinte du concours la salle d'exposition des prix et primes sera ouverte au public. Signalons l'arrivée hier soir de la

L'AFFAIRE DREYFUS

LE NOM GRATTÉ Paris, 9 juillet.

La Liberté apprend de source autorisée que le nom gratté sur la pièce Ausleritz commence par V et se termine par U. Le capitaine instructeur terminera son rapport dans la soirée.

A la suite du dépôt de ce rapport, le colonel Rollin, les capitaines François, Marechal et Dautriche seraient remis en liberté demain matin.

LE COMMANDANT CUGNET

Lettre de M. Engrand au général André Paris, 9 juillet.

M. Engrand a adressé hier la lettre suivante au général André:

Monsieur le ministre, Il est très regrettable que vous n'ayez pas eu votre devoir à remplir à la séance de ce jour, ni daigner nous fournir les explications complémentaires et nécessaires sur vos agissements à l'égard du commandant Cugnet.

Je m'honore d'être l'ami de cet officier supérieur dont je puis attester la fermeté de jugement et la lucidité d'esprit, la noblesse de son caractère. Vous ne serez donc pas surpris que j'appelle votre attention et vous demande un peu de précision sur le fait particulièrement grave que mon collègue et ami Lasies vient de dénoncer à la tribune de la Chambre.

Vous avez expressément interdit de donner connaissance au commandant Cugnet des déclarations médicales émises tant à Bergerac qu'à Limoges, à la suite des examens qu'il vous a pu lui faire subir.

J'estime que, ce faisant, vous avez à nouveau abusé de votre autorité, fait même abstraction de la question d'humanité qui, cependant, est impérieuse, puisque la connaissance de cette consultation intéresse également la femme et les enfants de cet officier.

Juste même, le commandant Cugnet a le droit évident de posséder ces documents, je viens donc vous prier, M. le ministre, de vouloir bien faire délivrer — d'urgence — une copie certifiée conforme des avis médicaux.

Je suis sûr que vous ne voudrez pas que des conséquences de votre acte que la Chambre a si énergiquement blâmé dans sa séance de mardi dernier, vous vous adressiez au colonel de l'ordre que vous venez d'adresser au commandant Cugnet.

Cet ordre est formulé dans des termes particulièrement outrageants pour le commandant Cugnet; vous ne craignez pas de déclarer, vous chargez le commandant Cugnet de la décision des médecins militaires, que le commandant Cugnet a donné des marques non équivoques d'incohérence et qu'il importe que vous soyez fixé sur son état mental.

Juste même, le commandant Cugnet a le droit évident de posséder ces documents, je viens donc vous prier, M. le ministre, de vouloir bien faire délivrer — d'urgence — une copie certifiée conforme des avis médicaux.

Je suis sûr que vous ne voudrez pas que des conséquences de votre acte que la Chambre a si énergiquement blâmé dans sa séance de mardi dernier, vous vous adressiez au colonel de l'ordre que vous venez d'adresser au commandant Cugnet.

Cet ordre est formulé dans des termes particulièrement outrageants pour le commandant Cugnet; vous ne craignez pas de déclarer, vous chargez le commandant Cugnet de la décision des médecins militaires, que le commandant Cugnet a donné des marques non équivoques d'incohérence et qu'il importe que vous soyez fixé sur son état mental.

Juste même, le commandant Cugnet a le droit évident de posséder ces documents, je viens donc vous prier, M. le ministre, de vouloir bien faire délivrer — d'urgence — une copie certifiée conforme des avis médicaux.

Je suis sûr que vous ne voudrez pas que des conséquences de votre acte que la Chambre a si énergiquement blâmé dans sa séance de mardi dernier, vous vous adressiez au colonel de l'ordre que vous venez d'adresser au commandant Cugnet.

Cet ordre est formulé dans des termes particulièrement outrageants pour le commandant Cugnet; vous ne craignez pas de déclarer, vous chargez le commandant Cugnet de la décision des médecins militaires, que le commandant Cugnet a donné des marques non équivoques d'incohérence et qu'il importe que vous soyez fixé sur son état mental.

Juste même, le commandant Cugnet a le droit évident de posséder ces documents, je viens donc vous prier, M. le ministre, de vouloir bien faire délivrer — d'urgence — une copie certifiée conforme des avis médicaux.

Je suis sûr que vous ne voudrez pas que des conséquences de votre acte que la Chambre a si énergiquement blâmé dans sa séance de mardi dernier, vous vous adressiez au colonel de l'ordre que vous venez d'adresser au commandant Cugnet.

Cet ordre est formulé dans des termes particulièrement outrageants pour le commandant Cugnet; vous ne craignez pas de déclarer, vous chargez le commandant Cugnet de la décision des médecins militaires, que le commandant Cugnet a donné des marques non équivoques d'incohérence et qu'il importe que vous soyez fixé sur son état mental.

Juste même, le commandant Cugnet a le droit évident de posséder ces documents, je viens donc vous prier, M. le ministre, de vouloir bien faire délivrer — d'urgence — une copie certifiée conforme des avis médicaux.

Je suis sûr que vous ne voudrez pas que des conséquences de votre acte que la Chambre a si énergiquement blâmé dans sa séance de mardi dernier, vous vous adressiez au colonel de l'ordre que vous venez d'adresser au commandant Cugnet.

Cet ordre est formulé dans des termes particulièrement outrageants pour le commandant Cugnet; vous ne craignez pas de déclarer, vous chargez le commandant Cugnet de la décision des médecins militaires, que le commandant Cugnet a donné des marques non équivoques d'incohérence et qu'il importe que vous soyez fixé sur son état mental.

LES OPERATIONS EN MANDCHOURIE

BRUIT DE LA PRISE DE KAI-PING Londres, 9 juillet.

Une dépêche de Tokio annonce que le général Oku a occupé Kai-Ping le 8 juillet, après un combat acharné.

On mande de Tokio au Daily Chronicle que les Japonais ont pris dix canons et fait cinquante prisonniers près de Kai-Ping. On se bat dans le nord avec acharnement.

Sur tous les points où ils sont en contact avec leurs adversaires, les Russes défendent vigoureusement leurs positions. Sous Port-Arthur, la flotte japonaise coopère avec l'armée de terre.

LES PRISONNIERS RUSSES

Saint-Petersbourg, 9 juillet.

Des dépêches de Liao-Yang et de Moukden analysent des lettres de prisonniers russes tombés aux mains des Japonais, qui déclarent sous la foi du serment être bien traités.

Des marchands chinois arrivés à Liao-Yang rapportent que le choléra et la dysentérie sévissent cruellement chez les Japonais. La dysentérie est, dit-on, causée par la mauvaise qualité des eaux et des conserves. Les soldats meurent en grand nombre.

TÉLÉGRAMME OFFICIEL

Saint-Petersbourg, 9 juillet.

Le lieutenant général Glinksky a adressé au ministre de la guerre le télégramme suivant:

« Selon des informations reçues de Port-Arthur, 4 torpilleurs japonais ont tenté de forcer l'entrée du port. Un deux fut coulé par une batterie près de la Montagne d'Or, un autre près d'une batterie, un 3^e perdit sa cheminée, un 4^e avait à cheminée s'éloigna sain et sauf.

« L'état moral de la garnison est généralement excellent.

« Des escarmouches ont lieu tous les jours. Il y a 15 jours le maître de police Fantz a repris avec ses agents 240 béliers japonais. Nos batteries de forteresse n'ont pas encore tiré un seul coup de canon. Nous avons des munitions en abondance.

« Le contre-torpilleur Lieutenant Dourloff est revenu à Port-Arthur salué par de bruyants hourrahs.

« Selon des rapports des gardes frontières, les Kounghouses ont attaqué une patrouille près la station de Synpinal et ont mitraillé un train militaire. L'attaque a été repoussée sans perte du côté des Russes. On a remporté à 2 kilomètres au nord de la station de Mondoudz des feux signaux. Une patrouille a été envoyée dans cette direction et a découvert une bande de quinze Kounghouses et l'a dispersée.

L'Affaire des Chartreux

Le rapport. — Les conclusions et les projets de résolution. — Les procédés ministériels flétris.

Paris, 9 juillet.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Flaudin.

Le président dit qu'il ne veut pas clore les délibérations de la commission sans remercier de leur zèle et de leur dévouement le secrétaire-rédacteur chargé des communications à la presse, les sténographes et le général tous les collaborateurs qui ont été mis à la disposition de la commission (Applaudissements unanimes.) M. Maurice Colin donne lecture de son rapport.

La séance est suspendue à 3 heures 40 elle est reprise à 3 heures 40. La commission décide qu'il ne sera communiqué à la presse que les conclusions définitivement adoptées.

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT

Les conclusions du rapport sont mises aux voix. Le projet de résolution est adopté par 49 voix contre 8.

Voici l'article unique: « La Chambre déclare que de l'enquête, telle qu'elle a été ordonnée, il n'est résulté aucune preuve de la tentative de corruption dénoncée à la tribune dans la séance du 19 juin 1904, pas plus que de l'accusation portée contre le secrétaire général de l'Intérieur, à propos de l'affaire dite des Chartreux.

« Un deuxième projet de résolution est adopté à l'unanimité et joint à cet article: « La Chambre renvoie à M. le garde des Sceaux le soin de faire rechercher et de punir, conformément aux lois, tous les individus qui se seraient rendus coupables d'une tentative d'escroquerie en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire.

« Un 3^e projet de résolution est adopté à l'unanimité.

« La Chambre proteste énergiquement contre l'attitude des accusateurs qui se sont refusés à justifier leurs accusations.

« Le projet de résolution suivant est adopté par 43 voix contre 10.

« La Chambre regrette que le président

du Conseil ait imprudemment et sans motifs suffisants jeté une émotion prolongée dans le pays et risqué de disqualifier au préjudice des intérêts français le représentant de la France à l'Exposition internationale de Saint-Louis.

Enfin le 3^e projet de résolution est adopté par 49 voix contre 7.

« La Chambre regrette certains abus de pouvoir commis dans un ordre judiciaire passe à l'ordre du jour.

« L'ensemble des conclusions est adopté par 48 voix contre 8.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

UN RÉSUMÉ DU RAPPORT Voici, d'après la Liberté, un résumé du rapport Colin.

Après avoir rappelé les déclarations si formelles de M. Combes à la tribune sur les deux millions qui lui ont été offerts, M. Colin pose les questions suivantes:

« 1^o Dans quelle mesure y a-t-il eu tentative de corruption?

« Y avait-il un intérêt politique supérieur à ne pas la poursuivre? »

Le rapport répond ensuite en reproduisant la sténographie des débats de la commission que, contrairement aux déclarations de M. Combes, il n'y a eu aucune tentative de corruption. Les députés de M. Lagrave et de M. Millerand et les documents le prouvent.

De même celles de MM. Batot et Trouillot. D'ailleurs, il y a un non-lieu rendu par le juge André, quant à M. Edgar Combes, il s'est contenté de sourire à la demande de M. Lagrave. Il n'y a eu aucune indignation. M. Edgar Combes reconnaît lui-même qu'il n'y a pas eu tentative de corruption et le président du Conseil en a convenu devant la commission.

<

COURS DE LYON Du 9 Juillet 1904. Table with columns for various stocks and bonds, including 'CLOTURE AU COMPTANT' and 'OBLIGATIONS'.

COURS DE PARIS Du 9 Juillet 1904. Table with columns for 'TERME' and 'Cours', listing various financial instruments.

MINES D'OR Paris, 9 juillet. Table listing gold mines and their prices, such as 'De Beers ordin.', 'East Rand', etc.

BULLETIN FINANCIER LYON. Nous avons, ce matin, la dépêche suivante: 'L'ouverture des Bourses, fermée Rio-Tinto sur Amérique...'.

INFORMATIONS FINANCIÈRES Société Madrilène d'électricité. Les actionnaires de la Société Madrilène d'électricité ont décidé, dans leur dernière Assemblée générale...

grévent la Société, laquelle a dû verser en 1903, tant à l'Etat qu'à la Municipalité 984.987 pesetas.

GRAND BAZAR DE LYON INVENTAIRE ANNUEL Réductions énormes. Occasions exceptionnelles. Visiter les splendides Sous-Sols.

VENTE AUX ENCHÈRES en huit lots séparés et avec enchère générale sur les huit lots réunis des Vignes de Côte-Rôtie...

Voulez-vous être bien habillés et à BON MARCHÉ? ALLEZ AU TAILLEUR PAUVRE. Cours de la Liberté, 66, angle rue Basse-du-Port-au-Bois, LYON.

40 ANS DE SUCCÈS EMPLATRE BARBERON. L'EMPLATRE BARBERON, préparé à la résine cuite de sapin de Norvège...

VENTES JUDICIAIRES Le lundi 11 juillet 1904, à 11 heures du matin, avenue de Saxe, 276, vente aux enchères publiques...

PRESSOIRS FOULOIRS à VENDANGE-Broyeurs à pommes MEUNIER & FILS. LYON - 7, rue Président-Carnot, 7 - LYON.

HENRI BONJOUR Ateliers d'ÉBÉNISTERIE et SCULPTURE. Cours de la Liberté, 29. Ateliers de TAPISSERIE, SIÈGES et DÉCORATION.

Réclamez chez tous Les PLAQUES GUILLEMINOT LES MEILLEURES.

A VENDRE PROPRIÉTÉ à LYON 64, Rue de Montplaisir, 169. Maison d'habitation de construction récente.

H. BAUCHE & CIE LYON - 7, rue Président-Carnot, 7 - LYON. INCROCHETABILITE. INCOMBUSTIBILITE ABSOLUES.

ALBERTIN & CIE Pâtes Alimentaires EXTRA. « LE RAPPEL REPUBLICAIN » DE LYON.

HYDROTHERAPIE MÉDICALE LYON - 25, Rue du Bât-d'Argent, 25 - LYON. Bains ordinaires et médicinaux.

VERS et CONVERSIONS des enfants. Le meilleur des remèdes pour la toux, la fièvre, les convulsions.

LOTTERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉE A VALENCIENNES (Nord). Deux gros lots 150.000 et 10.000.

BULLETIN D'ABONNEMENT. Je soussigné(1) demeurant à... déclare souscrire un abonnement de (2) au Rappel Republicain.

Pour la Publicité du « RAPPEL REPUBLICAIN » S'adresser à la S. P. A., 52, Rue de la République LYON.

LES DRAMES DU MARIAGE LA VEUVE DU CAISSIER PAR Xavier de MONTÉPIN. Pardieu, mon cher, — répliqua-t-il, hors de la stricte légalité tout est dangereux...

vrai, mais en somme je peux me tromper et vous avez peut-être raison... — J'ai raison certainement... — Vous en aurez bientôt la preuve...

Il s'installa sur les coussins de la victoria, dans l'attitude nonchalante et blâsée d'un homme qui ne va jamais à pied...

La victoria d'Hermann Vogel, emboîtée dans une file interminable qui soulevait des temps d'arrêt fréquents...

La jeune femme blonde était Valentine, — ou du moins la vivante image de Valentine, car c'est tout au plus si l'ex-caissier osait s'en rapporter au témoignage de ses yeux...

Demander le Rappel Republicain dans tous les kiosques et chez tous les marchands de journaux.